

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par la présente donné, que le mardi 5 octobre 2021, le conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur le jour de la publication de cet avis :

Règlement no 1-2021 : Règlement établissant les Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Vous pouvez consulter ce règlement sur notre site Internet à l'adresse : www.csmv.qc.ca (sous l'onglet [Le CSS Marie-Victorin – Direction générale et services administratifs – Secrétariat général, des affaires corporatives et des communications – Avis publics – Règlement 1-2021](#)), ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil lors des heures d'ouverture.

Pour toute information écrire à ca2020@csmv.qc.ca.

Avis donné à Longueuil, ce 6 octobre 2021

Me Maeva Ferrer Sterlin
Secrétaire générale